

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du

MARDI 28 NOVEMBRE 2023 à 19 h 00

## Le conseil municipal à l'unanimité :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André FERRET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 novembre 2023

**PRESENTS** : FERRET André, ALLIBERT Michel, BARTHELEMY-ROCHE Florence, CABANES François, CHARREYRON Ludivine, CRESPIY Georges, DESSALCES Joël, MALLET Camille, MARCHANDE Laurent, MARTIN Cyrille, MONTORIER Bernard, MOURLEVAT Agnès, VEYSSET Marie-Christine, SIVET Martine.

### ABSENTS EXCUSES :

**ABSENTS** : BEHAR Daniel a donné procuration à André FERRET, NADIN Katia a donné procuration à Agnès MOURLEVAT, DEVIDAL Guy a donné procuration à CABANES François.

**Secrétaire de séance** : MOURLEVAT Agnès

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2023

	<b>Objet</b>	<b>Vote</b>
<b>SUBVENTION</b>	<p><b>1. <u>DEPOT DOSSIER DETR ET DEMANDES DE SUBVENTIONS : RENOVATION DES VOIRIES COMMUNALES PRIORITAIRES, AMENAGEMENT ET SECURISATION DES VOIES DOUCES</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> les aménagements pour le dossier de rénovation des voiries communales prioritaires, aménagement et sécurisation des voies douces</p> <p><b>AUTORISE</b> Le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subvention ou de participation à appel à projet en lien avec l'opération</p> <p><b>AUTORISE</b> Le Maire, le cas échéant, à signer un avenant au contrat pour le suivi de chantier avec l'AMO pour l'aménagement et la sécurisation des voies douces</p> <p><b>AUTORISE</b> Le maire à lancer la consultation et signer le marché public de travaux de rénovation des voiries communales prioritaires, aménagement et sécurisation des voies douces</p>	<b>UNANIMITE</b>

SUBVENTION	<p><b>2. <u>DEPOT DOSSIER DETR ET DEMANDES DE SUBVENTION : ESPACE ASSOCIATIF</u></b></p> <p>APPROUVE le plan de financement.  AUTORISE M. le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer toutes les pièces relatives</p>	UNANIMITE
SUBVENTION	<p><b>3. <u>DEPOT DOSSIER DE SUBVENTION LA FAYE : TOITURE LAUZE POUR LE FOUR ET FONDS D'INTERVENTION DU TOURISME POUR L'ASSEMBLEE</u></b></p> <p>APPROUVE le plan de financement,  AUTORISE M. le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer toutes les pièces relatives  AUTORISE M. Le Maire à consulter des entreprises et signer un marché public de travaux et tout documents afférents</p>	UNANIMITE
FINANCES	<p><b>4. <u>DEPOT DOSSIER LA FAYE : TOITURE LAUZE POUR LE FOUR ET FONDS D'INTERVENTION DU TOURISME POUR L'ASSEMBLEE</u></b></p> <p>APPROUVE le projet et son plan de financement,  AUTORISE M. le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer toutes les pièces relatives.  AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation pour le marché de travaux et signer tous documents afférents à l'opération</p>	UNANIMITE
SUBVENTION	<p><b>5. <u>DEPOT DOSSIER AGENCE DE L'EAU SUBVENTION RECUPERATION EAUX DE PLUIE</u></b></p> <p>APPROUVE le plan de financement,  AUTORISE M. le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes et à signer toutes les pièces relatives.</p>	UNANIMITE
PERSONNEL	<p><b>6. <u>MODIFICATIONS HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : FERMETURE DE 12H30 A 13H00</u></b></p> <p>DECIDE de fermer l'accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 12h30 à 13h00 à compter du 01 décembre 2023</p>	UNANIMITE
TRAVAUX	<p><b>7. <u>22 RUE CHAUSSADE : AVENANT APD MAITRISE D'ŒUVRE</u></b></p> <p>AUTORISE Le Maire à signer l'avenant 2 pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du 22 rue Chaussade</p>	UNANIMITE

<b>PERSONNEL</b>	<p><b>8. <u>CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR LES SERVICES TECHNIQUES</u></b></p> <p>DECIDE de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 janvier 2024 ;  INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget,</p>	<b>UNANIMITE</b>
<b>PERSONNEL</b>	<p><b>9. <u>CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE</u></b></p> <p>DECIDE de créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>eme</sup> classe à raison de 35heures hebdomadaires à compter du 01 janvier 2024 ;  INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget,</p>	<b>UNANIMITE</b>
<b>TRAVAUX</b>	<p><b>10. <u>REFECTION VOIRIE LOTISSEMENT LES FROMENTAUX : NON DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LA VOIRIE</u></b></p> <p>AUTORISE Monsieur le maire à informer l'ensemble des concessionnaires et des pétitionnaires qui le souhaite à faire les démarches de raccordement ou de faire les travaux nécessaires sur les réseaux impactant ce secteur  AUTORISE Monsieur le maire à faire appliquer à compter de la réception de l'enrobé définitif l'interdiction d'ouvrir la voirie (chaussée, trottoirs et cheminement doux ...) aux concessionnaires et potentiels pétitionnaires sauf interventions d'urgences.</p>	<b>UNANIMITE</b>
<b>FONCIER</b>	<p><b>11. <u>VENTE SALVI / COMMUNE SAINT JULIEN CHAPTEUIL</u></b></p> <p>AUTORISE Monsieur le maire à procéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. aux formalités de cession avec soulte à charge de Mr et Mme SALVI aux conditions présentées au conseil municipal</li> <li>. à la régularisation des actes administratifs dont l'assistance à la rédaction sera confiées au cabinet C-FONCIER</li> </ul> <p>DESIGNE Monsieur Michel ALLIBERT, adjoint pour représenter la commune à l'acte  DECIDE que les frais d'acte sont pris en charge par l'acquéreur.</p>	<b>UNANIMITE</b>
<b>SUBVENTION</b>	<p><b>12. <u>DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE POLE CULTUREL</u></b></p> <p>DECIDE ET SOLLICITE une subvention auprès de la communauté de communes Mézenc Loire Meygal dans le cadre du Fonds de Concours Territorialisé,</p>	<b>UNANIMITE</b>

	<b>AUTORISE</b> M. Le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires au dépôt du dossier de la demande de subvention et au lancement du projet du Pôle Culturel L'Echappée	
<b>TRAVAUX</b>	<p><b>13. <u>SIGNATURES ACCORD DE RESILIENCE EAU POTABLE</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> l'accord de programmation de résilience portant sur l'audit de sobriété en eau et les travaux d'économies d'eau dans les infrastructures publiques sur le territoire de la commune.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'accord de programmation de résilience et tout document s'y rapportant.</p>	<b>UNANIMITE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<p><b>14. <u>LOCATION SALLE DE REUNION EN MAIRIE POUR LES ENTREPRISES HORS COMMUNE ET ASSOCIATION HORS COMMUNE</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le principe de la mise à disposition des salles en mairie (rez-de-chaussée et ancien cinéma)</p> <p><b>APPROUVE</b> les conditions d'utilisation desdites salle telles qu'elles figurent en annexe.</p>	<b>UNANIMITE</b>
<b>FONCIER</b>	<p><b>15. <u>ECHANGE COMMUNE SAINT JULIEN CHAPTEUIL / FONCIER CONCEPT</u></b></p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le maire à procéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. aux formalités d'échange avec le Cabinet FONCIER CONCEPT aux conditions présentées au conseil municipal</li> <li>. à la régularisation d'un acte notarié rédigé par l'Etude de Maître Stanislas CHALET</li> </ul> <p>Les frais d'acte sont pris en charge 50 % par l'acquéreur et 50 % par le vendeur.</p>	<b>UNANIMITE</b>
<b>FONCIER</b>	<p><b>16. <u>VENTE COMMUNE SAINT JULIEN CHAPTEUIL / CHAPTEUIL BOIS</u></b></p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le maire à procéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. aux formalités de cession avec soulte à charge de la Société CHAPTEUIL BOIS aux conditions présentées au conseil municipal</li> <li>. à la régularisation des actes administratifs dont l'assistance à la rédaction sera confiées au cabinet C-FONCIER</li> </ul> <p><b>DESIGNE</b> Monsieur Michel ALLIBERT, adjoint, pour représenter la commune à l'acte</p> <p>Les frais d'acte sont pris en charge par l'acquéreur.</p>	<b>UNANIMITE</b>

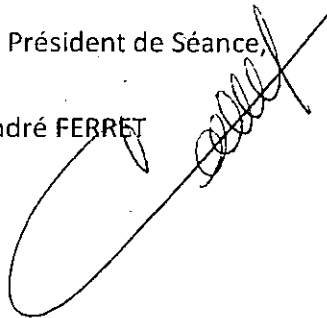
<b>DROIT DE PREEMPTION</b>	<b>17. DROIT DE PREEMPTION URBAIN : ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 1 RUE CHAUSSADE</b>  AUTORISE Le Maire à préempter l'ensemble immobilier AUTORISE Le Maire à signer la vente au prix de 350 000 € hors frais de notaires DECIDE d'inscrire les crédits au budget pour l'acquisition et les frais de notaires et diagnostics relatif à l'opération	UNANIMITE
--------------------------------	---	-----------

Prochain conseil municipal le mardi 19 décembre 2023 à 19h00

Fin de séance à 21 heures 20.

Le Président de Séance,

André FERRET



Le Secrétaire de Séance,

Agnès MOURLEVAT

